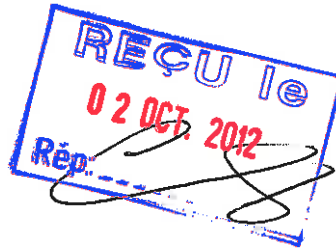


*Ministère délégué chargé des Personnes Handicapées  
et de la lutte contre l'exclusion*

*Le Chef de cabinet*  
CAB/CP/ZSB/A-12/18355



*Paris, le* 27 SEP. 2012

Monsieur le Directeur,

Le Cabinet du Premier Ministre a bien voulu transmettre à Madame Marie-Arlette CARLOTTI, Ministre déléguée chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion, votre correspondance concernant le principe d'accessibilité établi par la loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, à la participation et à la citoyenneté des personnes handicapées mentales et physiques.

La ministre a été très sensible à votre démarche. Elle m'a chargé de vous informer qu'elle a pris connaissance de votre courrier avec une attention particulière et qu'elle reste attentive à votre interpellation pour que les personnes handicapées accèdent à tout ce qui est disponible pour chaque citoyen, aussi, elle affirme son engagement pour le maintien de 2015 comme date butoir de la mise en place de l'accessibilité universelle.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Christophe PIERREL

Monsieur Grégoire CHARMOIS  
Directeur de la Délégation APF  
Association des Paralysés de France  
31, boulevard Einstein - B.P. 92306  
44323 NANTES Cedex 3